



Commune de SEPT-SORTS  
77260

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 SEPTEMBRE 2015

**PRESENTS** : MM. et Mmes François ARNOULT, Maire, Alain LECOMTE, Anne-Marie DESBROUSSES, Pascal MERLIN, Henrique DE ANDRADE, Françoise BÖSCH, Camille JEAN-LOUIS, Jean-François RICHARD, Mme Joëlle LOZACH

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse WAUTHIER et Laurent DE VISCH

**POUVOIRS** : Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. François ARNOULT

Laurent DE VISCH donne pouvoir à M. Alain LECOMTE

*Secrétaire de séance : Mme Françoise BÖSCH*

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 30 JUIN 2015**

### **1) DELIBERATIONS ET DECISIONS :**

• Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté lors du dernier conseil municipal le 30 juin dernier la nécessité de lancer une procédure de modification simplifiée de notre PLU afin de préciser le règlement sur certains points pour plus de lisibilité et surtout être en phase avec les objectifs que nous avons fixé pour l'élaboration du PLU.

En effet, il est souhaitable :

- D'imposer à l'article UA7 un retrait de 8m face à une baie (pour uniformiser le PLU car déjà imposé en zone Ub mais pas en zone Ua)
- D'imposer la création d'une placette de retournement sur les voies en impasse.
- De définir plus précisément ce qu'est une voie.

**La procédure de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU a donc été lancée :**

- cette mise à disposition du public s'est déroulée du 18 juillet 2015 au 18 août 2015 inclus,
- l'information du public sur la mise à disposition est intervenue par affichage en mairie et sur les panneaux municipaux dès le 06/07/2015 et a perduré pendant toute la durée de la mise à disposition,
- l'information est également intervenue par le biais d'un avis sur le site internet de la commune à partir du 06/07/2015
- le dossier de la modification simplifiée a été mis à disposition en mairie et sur le site internet,
- un registre a été mis à disposition en mairie pour que chacun puisse apposer ses remarques,

Aucune observation n'a été déposée au registre.

Le Préfet a apporté les remarques suivantes dans un courrier reçu le 3 août :

- le fait de porter de 4 à 8 m la distance face aux baies ne présente pas une réduction notable de la densification dans la mesure où la zone UA est en quasi totalité déjà bâtie, qu'elle ne représente que 5% des capacités de construire du logement sur la commune et qu'il s'agit non pas de limiter l'implantation de nouvelles constructions, mais d'empêcher que ne se créent des ouvertures dans des bâtiments existants à une distance trop proche des constructions voisines

Le Département a adressé un courrier nous informant qu'il n'appelle pas d'observation de leur part.

**Après en avoir délibéré :**

**Le conseil municipal CONSTATE à l'unanimité** le bon déroulé de la mise à disposition du public et tire un bilan favorable de cette mise à disposition,

**DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme** figurant au dossier annexé à la présente.

- Le conseil municipal décide comme chaque année de **participer aux frais de scolarité de la ville de la Ferté Sous Jouarre** à hauteur de **889.57 € par enfant de maternelle et 501.11 € par enfant de primaire pour l'année 2014-2015** soit au total la somme de 21 260.36 euros pour 36 enfants scolarisés

- Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, des enfants de Septs-Sorts sont scolarisés au sein du RPI Pierre Levée Sammeron et Signy Signets mais aucune demande de prise en charge n'avait été faite.

Lors de son conseil en date du 7 juillet 2015, le syndicat intercommunal a expliqué que de nombreuses dérogations avaient été accordées pour scolariser les enfants habitant sept sorts et qu'il nous solliciterait pour participer financièrement au coût de la scolarité.

L'étude montre que les coûts par enfant sont les suivants :

Ecole : 436.44 €

Cantine : 304.70 €

TAP : 170,88 €

**Soit un total de 912.02 euros par enfant**

12 enfants de Sept Sorts ont été scolarisés au sein du RPI pour l'année 2014-2015 ce qui représente un total de 10 944.24 euros.

**Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,**

- **DONNE SON ACCORD** pour signer la convention de participation financière aux frais de scolarité des enfants habitants Sept-Sorts scolarisés au sein du RPI Sammeron, Pierre Levée – Signy Signets
- **DONNE SON ACCORD** pour les participations demandées au titre des frais de scolarité de l'année 2014-2015 au vu de la liste des enfants fournies

## QUESTIONS DIVERSES

- plan canicule 2015 : les membres du CCAS ont pris contact par téléphone avec l'ensemble des personnes âgées de la commune dès le lancement du plan canicule fin juin et les jours de fortes chaleurs : bon déroulement
- projet Gazpar : le commercial sera recontacté pour intervenir lors d'un prochain conseil municipal
- Chemin du halage : la Commune est en discussion avec les VNF pour étudier la possibilité d'une convention de superposition – un dossier est en cours – Si celle –ci peut aboutir, une rencontre sera organisée avec les riverains mais pour le moment il est trop tôt au vu de l'incertitude de l'aboutissement de cette convention.
- sortie CCAS: le thème cette année est le savoir-faire normand et la sortie est fixée le samedi 12 septembre (36 personnes inscrites)

Vu pour être affiché le 15 septembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Sept-Sorts, le 15 septembre 2015.  
Le Maire,  
François ARNOULT

